

Tempête Alex 02 octobre 2020

A la veille d'entrer dans la période la plus difficile de l'hiver nous souhaitons rappeler notre témoignage de soutien aux habitants des vallées du haut pays niçois dévastées par la tempête Alex le 02 octobre 2020. Souvenons nous.

Ce sinistre vendredi après-midi en l'espace de quelques heures 500mm d'une véritable tornade, record absolu enregistré dans ce secteur, se déversent en trombe d'eau sur les 3 vallées de la Vésubie, de la Tinée, de la Roya.

Quasi immédiatement en raison des fortes pentes environnantes les rivières, devenues de véritables fleuves furieux, emportent tout sur leur passage.

Routes, ponts, voie ferrée, réseaux électriques, d'eau, de téléphonie, pans entiers de forêts dont les arbres broyés ont recouvert la mer à l'embouchure du Var sur des kilomètres masquant la surface de l'eau sur plusieurs centaines de mètres.

Que dire des 3 communes dont une partie importante des cimetières a été emportée et surtout ces dizaines de maisons éventrées, dévastées.

Le bilan humain est terrible, 9 morts, souvent partis avec leur voiture, 9 disparus toujours en recherches, hélas compliquées par les dépouilles arrachées des cimetières ravagés.

Horreur absolue cette maison récemment construite par un couple pour leur retraite, engloutie en « direct » diront les médias, avec les malheureux agitant une dérisoire petite lampe...rapidement disparue.

A la dimension de la catastrophe un immense élan national d'aide s'est instantanément mis en place. Venue du Président de la République, des ministres concernés pour déclencher avec les élus locaux les moyens et le calendrier des reconstructions portant sur des montants colossaux avoisinant le milliard d'euros.

Sommes qui assurent le travail des infatigables pompiers, gendarmes soutenus par les agents administratifs de terrain aidés par les nombreux bénévoles avec toutes les entreprises mobilisées.

Pour les seuls particuliers pris en compte dans l'immédiat par les assurances les dossiers sont estimés à 250 millions. Ces dossiers pourront désormais être traités plus rapidement avec la déclaration de catastrophe naturelle qui concerne 55 communes.

A toutes ces personnes, en dépit de leur immense courage, qui sont susceptibles d'être confrontées à des difficultés techniques, les Conseillers de notre Chambre Syndicale des Propriétaires et Copropriétaires des Alpes Maritimes 21, rue Alberti à Nice sont à leur disposition pour leur apporter gratuitement l'aide nécessaire.

Au nom de chacun de nos adhérents nous renouvelons à tous notre entier soutien